

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 6 décembre 2021 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

4 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

2021-12-292 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :2.4 et 3.3

Adoptée à l'unanimité

2021-12-293 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE NOVEMBRE 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil l'état des revenus et dépenses de novembre 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 28 octobre et le 25 novembre 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des variations budgétaires entre le 28 octobre et le 25 novembre 2021.

2021-12-294 AJUSTEMENTS AUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007), adopté tel que prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de la Direction sur les ajustements aux crédits budgétaires;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu d'autoriser les ajustements de crédits budgétaires au 6 décembre 2021 pour les comptes et montants présentés.

Copie de ce rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON AVANT PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avant prescription.

2021-12-295

AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR UN DERNIER AVIS AUX PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON AVANT TRANSMISSION À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé devant les membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avant prescription.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'envoi d'un dernier avis de paiement avant de transmettre les comptes à la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Lesdites déclarations doivent être déposées en vertu des articles 357 et 358 de la « *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités* ».

2021-12-296

CONSULTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS POUR SON PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025

Soumises : a) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025;
b) Encadrement – consultation annuelle.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs a soumis à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu que le conseil :

1. Exprime son accord au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs tel que soumis;
2. Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence le directeur général adjoint, à signer le formulaire d'acceptation de retour de consultation conformément à cet avis.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis décembre 2020.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

2021-12-297

AUTORISATION DE CONTRAT POUR ANALYSE D'EAU POTABLE – ENVIRONEX – ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoire que la Municipalité procède mensuellement à l'analyse de l'eau potable pour ses bâtiments et infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat venait à terme le 31-12-2021;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions;

Entreprises	Prix taxes incluses
Biovet	2 222.70 \$
EnvironeX	924.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

D'autoriser l'octroi du contrat pour l'analyse de l'eau potable pour le 112, 136 et 259 rue Principale à la Firme EnvironeX pour l'année 2022 pour une somme 924.40 \$ taxes incluses, selon les termes de son offre de services L-29641, datée du 23-11-2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-298

PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO.2 DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu de :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-299

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 628-2021 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 8 novembre 2021, en vue de l'adoption du règlement numéro 628-2021 mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présent au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait un résumé du règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil adopte le règlement 628-2021 fixant les taux des taxes, et des tarifs pour l'exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-300

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2022 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE DE MONITEURS / MONITRICES ET AIDE ADMINISTRATIVE POUR LE CAMP DE JOUR, UN AGENT D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité un camp de jour pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que notre demande de financement doit-être déposée d'ici le 29-01-2022;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme et celui des travaux publics ont besoin de main d'œuvre supplémentaire pendant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer tous les documents pertinents de la demande de financement pour l'embauche de moniteurs / monitrices et aide administrative pour le Camp de jour, d'un agent d'application des règlements municipaux et d'un préposé à l'entretien des terrains municipaux par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada et d'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-301

OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – 2022 (MUNICONSEIL)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de Municonseil leur offre de services de consultations juridiques pour la période du 01-01-2022 au 31-12-2022;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la somme forfaitaire demandée est de 1 264.73 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfaits des services de Municonseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Municonseil pour des services de consultations juridiques, pour la période du 01-01-2022 au 31-12-2022, pour un montant de 1 264.73 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-302

AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FDC (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS) POUR ÉTUDES XYOLOGIQUE ET DENDROCHRONOLOGIQUE AU 31 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT l'existence du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska, lequel fonds vise à encourager et à supporter les collectivités locales dans la mise en place et la réalisation de projets répondant à des besoins ou des priorités locales ou régionales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite réaliser deux études afin de reconstituer l'environnement ligneux, la datation et les procédés de mise en œuvre du bâtiment du Centre d'interprétation d'histoire locale de Sainte-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser la direction générale à adresser une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des communautés de la MRC pour les études xyologiques et dendrochronologiques au 31 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-303

RATIFICATION D'INSCRIPTION ET AUTORISATION DE DÉPLACEMENT AU 16^E DÉVOILEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a été retenue par le comité de sélection comme finaliste pour le prix reconnaissance en mobilisation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton sera présentée lors de la journée de dévoilement;

CONSIDÉRANT QUE Mme Johanna Fehlmann et Mme Jacqueline Lussier Meunier sont membres du comité Agir vert et qu'elles désirent représenter la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton lors du 16^e dévoilement des Fleurons du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, de ratifier l'inscription et d'autoriser les frais de déplacement de Mme Johanna Fehlmann et de Mme Jacqueline Lussier Meunier au 16^e dévoilement des Fleurons du Québec, qui aura lieu le 9 décembre 2021 à Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-304

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DE MME ISABELLE MARTIN AU POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications Mme Isabelle Martin est en arrêt de travail pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) remplaçant(e), temps plein, pour une durée indéterminée.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à initier la procédure d'affichage pour le remplacement du poste de responsables des loisirs, de la vie communautaire et des communications et de procéder à l'embauche du candidat ou de la candidate retenu (e), selon la politique de rémunération des employés en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-305

AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2021-2022- PROJETS COMMUNAUTAIRES (JUSQU'À 25 000.00 \$) – TERRAIN DE PÉTANQUE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada a lancé un appel de propositions pour des projets communautaires visant à soutenir des aînés et que cet appel se termine le 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaitent aider les aînés et avoir une influence positive sur la vie de leur collectivité sont admissibles à des projets communautaires;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention aiderait à la mise à jour et à la relocalisation du terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage les organismes communautaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à soutenir et à supporter la réalisation de ce projet et d'apporter leur concours et leurs contributions afin d'assurer la participation des personnes aînées et à mobilité réduite au cours des années à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

D'autoriser la direction générale à présenter à Emploi et développement social Canada une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés, pour un maximum de 25 000.00 \$. Cette subvention servira à la mise à jour et la relocalisation du terrain de pétanque.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-306

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MME SARAH MÉNARD À TITRE DE PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le préposé actuel est en arrêt de travail pour des raisons de maladie;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) préposé(e) temporaire aux travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de ratifier l'embauche de Mme Sarah Ménard au poste temporaire de préposée aux travaux publics, jusqu'à 40 heures par semaine dépendamment des besoins du service des travaux publics, à compter du 29 novembre 2021 pendant le congé de maladie de M. Louis Ménard, selon la classe 3 et l'échelon 6 de notre politique salariale.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-307

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-03-065 - AUTORISATION SELON LES MODES DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE (SCM-2020-49), LES PONCEAUX (SCM-2020-51), LA MARQUISE (SCM-2020-39) ET L'ÉTUDE POUR LE LIEN CYCLABLE GRANBY – SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON (SCM-2021-05)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-03-065 le conseil autorisait selon les modes de financement pour les travaux de pavage (SCM-2020-49), les ponceaux (SCM-2020-51), la marquise (SCM-2020-39) et l'étude pour le lien cyclable Granby – Sainte-Cécile-de-Milton (SCM-2021-05),

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires aux affectations pour ces projets d'immobilisations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'abroger ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-308

AFFECTATIONS 2021

CONSIDÉRANT QUE les affectations des résolutions suivantes : 2020-02-051, 2020-02-052, 2020-02-049, 2020-11-346 et 2020-02-034 doivent-être modifiées et que plusieurs autres doivent-être adoptées;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté aux membres du conseil les acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur le mode de financement de ces acquisitions.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, que le conseil accepte que soit passé les affectations suivantes pour un montant totalisant 1 268 349,81 \$. Les dépenses en immobilisations non incluses ci-dessous et encourues d'ici le 31 décembre 2021 seront affectées à l'excédent de fonctionnement non affecté.

DESCRIPTIONS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	MONTANTS DES DÉPENSES	AFFECTATIONS	MONTANTS AFFECTATIONS
Pavage Haut-de-la-rivière-Nord	77 654,34 \$	TECQ 2019-2023	77 654,34 \$
Pavage 6e rang	60 265,45 \$	TECQ 2019-2023	60 265,45 \$
Pavage rue Racine	30 057,91 \$	TECQ 2019-2023 Excédent de fonctionnement non affecté	29 000,00 \$ 1 057,91 \$
Pavage rond-point Béland	17 754,00 \$	TECQ 2019-2023	17 754,00 \$
Ponceaux 6e rang (3) Ponceau HRN (1)	82 042,48 \$	TECQ 2019-2023 Excédent de fonctionnement non affecté	60 000,00 \$ 22 042,48 \$
Route Lasnier	384 192,26 \$	TECQ 2019-2023 Vente de terrain Excédent de fonctionnement non affecté	100 000,00 \$ 274 523,28 \$ 9 668,98 \$
Étude lien cyclable vers Granby	49 239,14 \$	FDC (Fonds de développements des communautés) Excédent de fonctionnement non affecté	42 000,00 \$ 7 239,14 \$
Aménagement Centre communautaire	8 015,78 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	8 015,78 \$
Mobilier urbain	44 903,35 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	44 903,35 \$
Cuisine collective	25 000,00 \$	Nouveaux horizon	25 000,00 \$

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

Aménagement extérieur de nos bâtiments	19 086,73 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	19 086,73 \$
Aménagement du 31 Principale	4 308,79 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	4 308,79 \$
Aire de planche à roulettes	112 364,60 \$	Don de Desjardins Don de M. Marciano Don de la Fondation Sybella Hesse Excédent de fonctionnement non affecté	25 000,00 \$ 18 790,00 \$ 10 000,00 \$ 58 574,60 \$
Afficheur de vitesse	6 828,86 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	6 828,86 \$
Gouttières 112 et 136 Principale	2 389,51 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	2 389,51 \$
Enseigne Parc PME	52 483,44 \$	Taxe spéciale Parc PME	52 483,44 \$
Placette des Citoyens	24 981,52 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	24 981,52 \$
Prolongement clôture terrain de balle	2 800,20 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	2 800,20 \$
Ordinateurs portables (4x)	5 294,52 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	5 294,52 \$
Terrain rues Brodeur / Touchette	73 737,03 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	73 737,03 \$
Tracteur JD	86 947,33 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	86 947,33 \$
Décontamination 169 Principale	876,64 \$	Excédent de fonctionnement non affecté	876,64 \$
Achat jeux d'eau	100 118,07 \$	Don de M. Marciano Excédent de fonctionnement non affecté	28 999,66 \$ 71 118,41 \$

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2021-12-309 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 633-2021 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 583-2019
AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 633-2021 abrogeant le règlement 583-2019 afin d'actualiser la rémunération des élus.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-310 **ADOPTION DE L'INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES DE LA POLITIQUE DE
RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter chaque année le taux d'indexation des échelles salariales afin de maintenir à jour sa politique de rémunération des employés;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne de l'indice des prix à la consommation du Québec pour les dix premiers mois de l'année 2021 est de 5,33 %;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal convient d'indexer les échelles salariales de la politique de rémunération des employés à un taux de 2 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu d'autoriser une indexation des échelles salariales de la politique de rémunération des employés et de la direction générale de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-311 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-02-026 le conseil adoptait la politique de rémunération des employés;

CONSIDÉRANT QUE des modifications s'avèrent nécessaires à l'article 4.2.1 de la politique de rémunération des employés afin de corriger la date du 8 février au 1^{er} janvier dans le but d'uniformiser la date de révision salariale annuelle et la date de la progression individuelle d'un échelon accordé automatiquement à l'employé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le changement d'échelon annuel dès le 1^{er} janvier de chaque année.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-312 **AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION M. LECLERC. – DÉCOMPTE
PROGRESSIF 01 – REMPLACEMENT DE TROIS (3) PONCEAUX SUR LE 6R RANG ET
D'UN (1) SUR LE RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD (SCM-2020-51)**

CONSIDÉRANT QUE M. Dave Williams, ingénieur, recommande l'acceptation provisoire et le paiement des travaux de remplacement de trois (3) ponceaux sur le 6^e rang et d'un (1) sur le rang du Haut-de-la-rivière Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat avait été autorisée par la résolution 2021-02-052;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton conserve jusqu'à l'acceptation finale une retenue de 5% au montant de 5 230.05 \$ incluant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Excavation M. Leclerc au montant de 54

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

119.25 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux de remplacement de trois (3) ponceaux sur le 6^e rang et d'un (1) sur le rang du Haut-de-la-rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-313 **AUTORISATION DE PAIEMENT À EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION. – DÉCOMPTE PROGRESSIF 01 – TRAVAUX DE PAVAGE 2021 (SCM-2020-49)**

CONSIDÉRANT QUE M. Dave Williams, ingénieur, recommande l'acceptation provisoire et le paiement des travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat avait été autorisée par la résolution 2021-02-051;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton conserve jusqu'à l'acceptation finale une retenue de 10% au montant de 20 340.04 \$ incluant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Eurovia Québec construction au montant de 183 060.39 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux de pavage 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-314 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2021-01 – AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE ET D'UN ACCÈS UNIVERSELS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire procéder à l'aménagement d'une toilette et d'un accès universel au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a lancé un appel d'offres publiques SCM-2021-01 pour l'aménagement d'une toilette et d'un accès universel au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse respecte le budget pour lesdits travaux.

ENTREPRISES	MONTANT \$ (INCLUANT LES TAXES)
Athéna constructions inc.	172 346.38 \$
2BR construction Inc.	171 289.76 \$
Groupe DCR	224 201.25 \$
Construction Steve Durano Inc.	174 950.62 \$
Comco entrepreneurs en bâtiment	155 043.79 \$
GNR Corbus	157 515.75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'adjuger à Comco entrepreneurs en bâtiment, le contrat SCM-2021-01 pour l'aménagement d'une toilette et d'un accès universels au Centre communautaire, pour un montant de 155 043.79 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de novembre 2021 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment 3

Permis d'agrandissement 4

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation - Autre 2

Certif. d'autorisation clôtures et haies 1

Certificat d'autorisation de démolition 2

Demande de dérogation mineure 1

Certificat d'autorisation pour enseigne 1

Permis de lotissement 1

Certificat d'autorisation pour piscine 1

Permis captage des eaux souterraines 1

Permis de rénovation 7

Permis d'installation septique 3

Certificat de changement d'usage 2

Pour un total de 32 permis et une valeur totale de 303 600.00 \$

2021-12-315

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 629-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 563-2017, VISANT À PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SUBSTITUTION D'UN MEMBRE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire publique tenue le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présent au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'adopter le règlement 629-2021 amendant le règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme 563-2017, visant à préciser les dispositions relatives à la substitution d'un membre.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-316

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 630-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100 CONCERNANT L'UTILISATION DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire publique tenue le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présent au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adopter le règlement 630-2021 concernant l'utilisation du parc de planche à roulettes.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-317

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 632-2021 CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES LORS DU DÉNEIGEMENT ET DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Avis de motion est par les présentes donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement n°632-2021, concernant la responsabilité des propriétaires lors du déneigement et de l'entretien hivernal du réseau routier municipal. Le règlement vise à préciser les modalités à respecter par les propriétaires et leurs responsabilités lors des opérations de déneigement et d'entretien hivernal, notamment le dépôt des précipitations sur les terrains privés et la protection des plantations, des aménagements paysagers ou tout autre équipement, qui leur appartiennent et susceptibles d'être endommagées.

Le projet de ce règlement est également déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1).

2021-12-318

DEMANDE DE DÉROGATION N°DPDRL 210224/ Lot n°6 344 230

Propriétaire : Amélie Dubois / Emerick Beaudoin

Adresse de la propriété: 44, rue Touchette

Zonage municipal : RE-9.1

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la propriété sise au 44, rue Touchette, soit le lot n° 6 344 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent implanter leur résidence à 15 m de la ligne avant droite au lieu de la ligne du rond de virage, comme indiqué sur le plan d'implantation projet préparé et signé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, en date du 14 octobre 2021 (Dossier R4100, minute :9618) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour objet de :

- réduire la marge avant minimale à 3.22 m au lieu de 15 m, tel que prescrit à l'article 29 du règlement de zonage n°560-2017; et

- Autoriser l'empiètement du perron couvert dans la marge avant ayant une largeur de 4.42 m, à 1.45 m de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 6 344 231 sera rétrocédé aux propriétaires du lot n° 6 344 230, lorsque la Municipalité n'en aura plus besoin ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence à 15 m de la ligne avant du rond de virage engendrera un non-alignement de celle-ci par rapport aux autres résidences adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL210224 concerne uniquement des dispositions spécifiées au Règlement de zonage n° 560-2017 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL210224 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL210224 ne porte pas

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'application des dispositions du règlement de zonage n°560-2017 portera un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme a recommandé favorablement au conseil, par sa résolution n°2021-11-082, d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public pour une consultation publique et écrite a été publié en date du 19 novembre 2021, à l'hôtel de ville et l'église de Sainte-Cécile-de-Milton, conformément à la loi, ainsi qu'aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-319

ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ À LITHIUM DU CONTRAT SCM-2021-35 – POUR LA RÉALISATION D'UN MICROSITE POUR LE CENTRE D'INTERPRÉTATION D'HISTOIRE LOCALE DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été soumise par Les loisirs Ste-Cécile Inc. pour qu'un site web soit réalisé pour diffuser l'histoire de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Ste-Cécile Inc. désire s'investir dans le développement et la mise à jour du site web;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a effectué une demande de prix auprès d'une (1) entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adjuger de gré à gré le contrat SCM-2021-35 à Lithium, pour un montant de 4 828.95 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE D'INFORMATIONS

a) Journée internationale des bénévoles

M. Sarrazin profite de l'occasion afin de souligner la Journée internationale des bénévoles pour remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués dans les activités de la Municipalité. Il souligne la réalisation de la boîte aux lettres de Noël réalisé par l'équipe de la Corporation Loisirs Sainte-Cécile Inc. et leur soutien pour plusieurs activités.

b) Déneigement

M. Sarrazin rappelle aux citoyens de respecter les consignes concernant la disposition des bacs de matières résiduelles lors de la collecte et de vérifier les normes à suivre concernant l'installation des boîtes aux lettres afin d'éviter que ceux-ci soient endommagés lors du déneigement.

c) Prochaines séances du conseil municipal

M. Sarrazin informe les citoyens qu'une séance extraordinaire aura lieu le 13 décembre 2021 avant la séance publique concernant le budget 2022 et le plan triennal d'immobilisations 2022-2024.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) Un citoyen mentionne que les fils qui pendaient à certains endroits sur le territoire ont été remis en place par une équipe de sous-traitant qui ont installé de nouveaux câbles.

2) Une citoyenne (Mme Claire Laroche) fait part de son insatisfaction concernant le déneigement sur sa rue et des dommages que celui-ci apporte à sa propriété. De plus, elle manifeste son désaccord avec les décisions du conseil municipal à son sujet.

M. Sarrazin tente de répondre à la citoyenne, mais devant son manque d'écoute, il décide de mettre fin à la période de questions.

2021-12-320 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier